CC du Châtillonnais (Siren : 245100839)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Châtillon-sur-Marne
Arrondissement	Reims
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/03/1995
Date d'effet	09/03/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Anne-Marie ALLAIT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	12 Rue Fontaine Corbillon
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51700 CHATILLON SUR MARNE
Téléphone	03 26 58 27 74
Fax	03 26 58 37 28
Courriel	ccc51@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	assainissement

Population

Population totale regroupée	3 167
Densité moyenne	38,15

Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Anthenay (215100116)	77
51	Baslieux-sous-Châtillon (215100330)	191
51	Belval-sous-Châtillon (215100439)	180
51	Champlat-et-Boujacourt (215101122)	150
51	Châtillon-sur-Marne (215101262)	852
51	Cuchery (215101866)	426
51	Cuisles (200002160)	142
51	Jonquery (215102880)	97
51	La Neuville-aux-Larris (215103706)	162
51	Olizy (215103821)	156
51	Passy-Grigny (215103938)	389
51	Vandières (215105503)	345

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif *- Création, et réfection des réseaux d'eaux pluviales d'origine urbaine, sous voirie revêtue, situés en zone constructible, et relevant d'un dossier subventionnable. L'entretien des réseaux reste à la charge des communes.* Etude d'un schéma d'assainissement communautaire. - Assainissement des eaux usées (avec un remboursement aux communes concernées, de 100 % de la dette assainissement des eaux usées à la date du transfert de la compétence) Cette compétence fait l'objet d'un transfert total (fonctionnement et investissement).*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *- collecte, traitement et élimination des déchetsLa communauté de communes pourra également apporter ses moyens, pourvoir aux besoins d'autres communes, par le biais de convention.*
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *- collecte, traitement et élimination des déchetsLa communauté de communes pourra également apporter ses moyens, pourvoir aux besoins d'autres communes, par le biais de convention.*
- Autres actions environnementales *Protection et mise en valeur de l'environnement : article 2-3 Compétences optionnelles "Elaboration, gestion et animation du SAGE Aisne Vesle Suippe"*

Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) *- Programmes locaux de l'habitat. Etude, élaboration et révision des S.C.O.T. (Schémas de cohérence territoriale) et shémas de secteur*
- Schéma de secteur
- Constitution de réserves foncières
- Transport scolaire *Ramassage des élèves de l'enseignement maternel et primaire suivant la carte scolaire Prise en charge du coût du transport et de la surveillance scolaires (car et école)*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *La voirie étant entendue au sens large : chaussée, caniveaux, trottoirs et bordures de trottoirs.La voirie ainsi définie est une voirie standard (le surcoût dû a un choix de revêtement particulier restera à charge de la commune qui remboursera la Communauté de communes).Sont pris en charge :- Voies, voiries, parkings et places publics inscrits au tableau vert et revêtus,- Travaux d'accompagnement des traverses,- Signalisation.Les travaux acceptés devront relever d'un dossier subventionnable.Sont exclues (restent à charge des communes) :- Voirie rurale,- Dénomination et numérotation des rues, places et édifices publics,- Tout ce qui concerne l'entretien de la voirie communale et intercommunale (enduisage, déneigement, salage...)*
- Signalisation (obsolète) *prise en charge de la signalisation*
- Parcs de stationnement *prise en charge des parkings*
Développement touristique
- Tourisme *- Actions de développement des activités de loisirs et de tourisme - création d'équipements touristiques (halte nautique, halte camping cars, aires de repos...) mise à disposition des communes, conformément aux termes d'une convention signée entre chaque commune concernée et la communauté de communes.*
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat *- Définition des priorités en matière d'habitat*
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *- Mise en oeuvre d'une O.P.A.H*
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Autres *Services à la population "création et gestion d'une maison de santé"*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères (SYVALOM) (255102592)	SM ouvert	3 390

51	Syndicat mixte du SCOT d'Epernay et sa région (255102352)	SM fermé	854

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)